

Donation part avant divorce

Par Bibiesenga, le 26/02/2015 à 02:01

Bonjour

Mon mari et moi envisageons de divorcer.

Nous avons plusieurs biens immobiliers ensemble. Pour ne pas avoir à perdre 2 de ces biens (maison actuelle et ancienne maison) et éviter un rachat de parts et un versement de soulte, qui nous mèneraient à une faillite respective, j'aurais aimé céder ma part d'une maison à mon mari et qu'il me cède la sienne sur l'autre maison, afin de se desolidariser des 2 prêts et continuer à payer chacun le capital restant dû proportionnellement à nos revenus. Le patrimoine de nos enfants serait ainsi préservé malgré le divorce.

Ce type de donation existe-t-il?

Quels seraient les frais notariés d'une telle démarche?

Merci